



**FAQ pour les assemblées hybrides  
de la Financière Sun Life inc. et de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie,  
le mercredi 6 mai 2026 à 17 h (heure de Toronto).**

**1. Qu'est-ce qu'une assemblée hybride?**

Les assemblées hybrides se tiennent simultanément en ligne et en présentiel. Les participants peuvent choisir d'y assister en ligne ou en personne. Les gens qui assistent en ligne peuvent poser des questions, voter et participer par voie électronique en temps réel, comme s'ils y étaient en personne.

**2. Pourquoi tenez-vous une assemblée hybride?**

Nous organisons une assemblée hybride pour offrir une certaine flexibilité à la participation en personne et en ligne à tous les actionnaires et à tous les titulaires de contrats ayant droit de vote.

**3. Où l'assemblée hybride se tiendra-t-elle?**

En ligne

Webdiffusion en direct : [meetings.lumiconnect.com/400-804-248-487](https://meetings.lumiconnect.com/400-804-248-487).

Mot de passe : sunlife2026 (sensible à la casse)

En personne

1 York Street (via Harbour Street), 35<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario), Canada

**4. Si j'assiste virtuellement à l'assemblée, pourrais-je encore interagir avec le conseil?**

Oui, seule la manière de vous adresser au conseil change. Nous espérons que la tenue d'une assemblée en ligne favorisera la participation et l'engagement. Ce format permet à tous les actionnaires, titulaires de contrat ayant droit de vote et fondés de pouvoir dûment désignés de participer à l'assemblée, peu importe où ils se trouvent.

Nous avons veillé à ce que cette assemblée offre aux actionnaires et titulaires de contrat ayant droit de vote les mêmes occasions de participer que lors des assemblées en personne. Les actionnaires, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés pourront voter lors de l'assemblée en ligne.

Comme pour une assemblée en présentiel, seuls les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat ayant droit de vote reconnus et les fondés de pouvoir dûment désignés qui se sont inscrits et qui se sont connectés au moyen de leur numéro de contrôle pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.

Comme pour les assemblées générales annuelles en présentiel, nous observerons le même protocole quant à la pertinence des interventions. Soyez assurés que nous ne tenterons pas de limiter ni de filtrer les questions légitimes et ferons de notre mieux pour régler les problèmes soulevés. Dans un format en ligne, nous pourrions recevoir des questions sur un même thème et

paraphraser votre question par souci d'efficacité et dans le but d'aborder autant de thèmes que possible.

**5. Que dois-je faire avant l'assemblée pour m'assurer d'y être bien inscrit et de pouvoir y participer?**

La manière dont vous inscrivez à l'assemblée dépend de si vous êtes un actionnaire inscrit, un titulaire de compte d'actions, un actionnaire non inscrit, un titulaire de contrat ayant droit de vote ou un fondé de pouvoir dûment désigné.

**Étape 1 : Obtenir un numéro de contrôle**

**Actionnaires inscrits, participants du compte d'actions et titulaires de contrat ayant un droit de vote :**

Repérez votre numéro de contrôle, qui est imprimé sur le formulaire de procuration ou inclus dans votre courriel de procuration. Si vous n'avez pas de numéro de contrôle, veuillez vous reporter à la question 6.

**Actionnaires non inscrits** (les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un prête-nom, comme un courtier en valeurs mobilières, une chambre de compensation, une institution financière, un fiduciaire, un dépositaire ou un autre intermédiaire) :

Désignez-vous fondé de pouvoir en suivant les directives sur le formulaire d'instruction de vote. Si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote, communiquez avec votre prête-nom. Une fois que vous aurez été désigné fondé de pouvoir, vous devez obtenir un numéro de contrôle. Veuillez vous reporter à la question 6.

**Fondés de pouvoir d'actionnaires ou de titulaires de contrat ayant un droit de vote :**

Assurez-vous d'avoir été dûment désigné par l'actionnaire ou le titulaire de contrat ayant un droit de vote. Vous trouverez des directives à cet effet dans la Circulaire d'information de la direction et dans la brochure Renseignements destinés aux titulaires de contrat ayant droit de vote, accessibles à partir de notre [site Web](#). Vous devrez demander un numéro de contrôle après la soumission de votre demande. Pour connaître la marche à suivre pour obtenir un numéro de contrôle, reportez-vous à la question 6.

**Étape 2 : Inscription et participation à l'assemblée**

**En ligne :**

Les actionnaires, les titulaires de contrat ayant un droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés pourront se connecter à l'assemblée en ligne à l'aide de leur numéro de contrôle. Pour ce faire, il faut cliquer sur le lien suivant : [meetings.lumiconnect.com/400-804-248-487](https://meetings.lumiconnect.com/400-804-248-487).

Après avoir cliqué sur « Rejoindre la réunion », cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2026 » (sensible à la casse).

Nous vous recommandons de vous connecter au moins une heure avant le début de l'assemblée.

**Important :**

- Vous devez vous assurer que votre connexion à Internet fonctionne pendant toute la durée de l'assemblée.
- Tout vote que vous exprimerez à l'assemblée révoquera toute procuration précédemment soumise. Si vous ne voulez pas révoquer une procuration précédemment soumise, vous ne devriez pas voter pendant l'assemblée.
- Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas fait l'étape 1 pourront seulement se connecter à titre d'invité pour assister à la diffusion en direct. Ils ne pourront pas voter ni prendre la parole durant l'assemblée.

**En personne :**

L'assemblée en personne se tient au 1 York Street (via Harbour Street), 35<sup>e</sup> étage, à Toronto, en Ontario, au Canada.

La station de train GO et de métro de la TTC la plus proche est Union Station

Le stationnement intérieur est contrôlé par Impark. On y accède par Harbour Street (à l'est) et par Lakeshore Boulevard (à l'ouest).

À votre arrivée, veuillez vous présenter au bureau d'inscription et fournir votre numéro de contrôle et une pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Les actionnaires ordinaires, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés recevront un bulletin de vote lors de l'assemblée.

Veuillez consulter le site Web [sunlife.com/aga2026](http://sunlife.com/aga2026) peu avant la tenue de l'événement pour obtenir les plus récentes nouvelles et des directives relatives à la participation en personne.

**6. Comment puis-je obtenir un numéro de contrôle?**

Communiquez avec notre agent des transferts, la Compagnie Trust TSX, en appelant au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-416-682-3860 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou en remplissant le [formulaire en ligne](#). Veuillez noter que les numéros de contrôle peuvent être émis seulement jusqu'au 5 mai 2026 à 17 h (heure de Toronto).

**7. Comment puis-je voter pendant l'assemblée en ligne?**

Une fois que vous aurez accédé à l'assemblée virtuelle en ligne et que le président aura officiellement ouvert la séance, les sujets faisant l'objet d'un vote et les options de vote qui vous sont offertes s'afficheront sur le panneau de vote à l'écran.

Il suffit de cliquer sur votre choix (POUR/CONTRE ou POUR/ABSTENTION) pour envoyer votre vote. Les actionnaires non inscrits doivent d'abord se désigner eux-mêmes fondés de pouvoir ou désigner un fondé de pouvoir pour participer à l'assemblée virtuelle (reportez-vous à la question 5). Les fondés de pouvoir dûment désignés doivent obtenir un numéro de contrôle pour participer à l'assemblée virtuelle (reportez-vous à la question 6).

**8. Dois-je attendre le jour même de l'assemblée pour voter?**

Non, vous pouvez voter à l'avance. Votre vote est important pour nous, et nous vous encourageons à exercer votre droit de vote. Vous pouvez voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2026 ou la brochure Renseignements destinés aux titulaires de contrat ayant droit de vote, selon le cas.

Nous nous attendons à ce que la majorité des votes soient exprimés avant l'assemblée par procuration au moyen des divers canaux disponibles. Les votes exprimés le jour de l'assemblée représentent un pourcentage extrêmement peu élevé du total des votes exprimés. Les actionnaires, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés qui ont des questions sur le vote peuvent téléphoner à la Compagnie Trust TSX au 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1-416-682-3801 (autres pays).

**9. Comment puis-je poser des questions pendant l'assemblée?**

Que vous assistiez à l'assemblée en ligne ou en personne, seuls les actionnaires, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés reconnus pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.

Si vous assistez virtuellement à l'assemblée et avez besoin d'aide pour voter ou poser des questions à tout moment pendant l'assemblée, consultez notre fournisseur de services, Lumi, en allant à [support.lumiglobal.com/knowledge/virtual](https://support.lumiglobal.com/knowledge/virtual) (en anglais seulement).

**10. Qui dois-je contacter si j'assiste à l'assemblée en ligne et que j'ai de la difficulté à y accéder ou des problèmes techniques?**

Visitez la page [support.lumiglobal.com/knowledge/virtual](https://support.lumiglobal.com/knowledge/virtual) (en anglais seulement).

**11. L'assemblée hybride sera-t-elle archivée?**

Oui, vous trouverez un enregistrement de l'assemblée sur notre site Web avec les documents sur l'assemblée.

**12. Est-il possible d'assister à l'assemblée en ligne sur n'importe quel navigateur Web?**

Il est possible d'accéder à l'assemblée en ligne sur la plupart des navigateurs (notamment Google Chrome, Mozilla Firefox et Apple Safari). Toutefois, Internet Explorer ne fonctionne pas toujours correctement. Nous recommandons aux gens qui participent à distance d'installer la plus récente version de leur navigateur.

**13. Qu'en est-il si j'ai plus d'un compte et que je veux voter durant l'assemblée hybride?**

Si vous avez plus d'un compte, vous recevrez plus d'un numéro de contrôle pour voter. Un actionnaire inscrit qui est aussi un titulaire de contrat ayant droit de vote et qui décide d'assister à l'assemblée en ligne devrait être connecté avec chaque numéro de contrôle sous une session de navigateur distincte afin de voter pour plusieurs comptes. Votre vote est important pour nous! Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2026 ou la brochure Renseignements destinés aux titulaires de contrat ayant droit de vote, selon le cas.